



# La Lettre

du Schéma d'Aménagement et de  
Gestion des Eaux de la Rance  
et du Frémur - n°2 – oct. 2003



## Que veut cette lettre ?

Depuis 4 ans, la Commission Locale de l'Eau chargée de l'élaboration du SAGE Rance Frémur Baie de Beausseis s'est attachée à une longue et approfondie réflexion. Réflexion partagée car j'ai souhaité dès le départ associer à notre projet le plus grand nombre de responsables.

En décembre dernier, la CLE, réunie en séance plénière, a approuvé à une large majorité ce projet avant de le transmettre aux collectivités, au comité de bassin puis devant le grand public (phase de consultation).

La phase concrète, de mise en œuvre du SAGE va débuter en début d'année prochaine. La CLE continuera donc son travail après l'approbation du SAGE (arrêté préfectoral).

Par ailleurs, je tiens à rappeler que notre démarche est bien au service d'une évolution de l'aménagement, d'une promotion nouvelle, d'un développement que l'on veut durable pour notre territoire. Elle en fixe les objectifs et les moyens.

A ces conditions, j'ai tenu à inscrire dès le début notre démarche dans l'esprit de la directive européenne sur l'eau, tant sur le fond (objectif de bonne qualité écologique en 2015) que sur la méthode (en préparant progressivement une bonne participation du public aux décisions) ; Nous pouvons aujourd'hui nous en féliciter.

Pour participer, débattre, il est nécessaire, pour chacun d'entre nous d'être bien informé.

Ce désir d'information est et continue d'être au cœur des actions de la CLE.

Cette lettre en est une traduction. Elle s'inscrit au rang des outils nécessaires au respect de notre environnement. Elle contribue à la recherche de la satisfaction à terme des objectifs de cette directive qui sera bientôt transcrite en droit français (prochain projet de loi sur l'eau).

René REGNAULT  
Président de la Commission Locale de l'eau  
Maire de St Samson-sur-Rance  
Sénateur Honoraire

## Sommaire

- Où en est le SAGE ?
- La Directive européenne sur l'eau : le SAGE concerné ?
- Les travaux en cours : des outils pour la mise en œuvre du SAGE
- Agenda
- Présentation du Site internet du SAGE
- Les petits conseils du SAGE



Ce bulletin est réalisé grâce au concours financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional de Bretagne, du Conseil Général des Côtes d'Armor et du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

Directeur de publication : M. René REGNAULT, Président de la CLE  
Rédaction : les animatrices (HB pour Hermine BISEAU et SG pour Soazig GUICHAOUA  
Conception : S. Guichaoua  
Tél : 02 96 85 02 49  
Impression : Imprimerie de la Rance

### Agenda :

#### Passé...

- **24 avril** : Présentation du SAGE au Conseil régional
- **5 mai** : Bureau de CLE (avancement de la procédure de consultation, outils d'aide à la mise en œuvre)
- **19 mai** : Présentation par M. REGNAULT au cercle français de l'eau à Paris : « LE SAGE une chance pour la politique de l'eau »
- Présentation du SAGE aux instances de bassin Loire-Bretagne à Orléans :
  - COMINA (COMmission des Milieux Naturels) : 5 juin
  - Bureau élargi du Comité de bassin : 12 juin
  - Comité de bassin : 3 juillet
- **7 juillet** : Bureau de CLE (avancement de la procédure de consultation, outils d'aide à la mise en œuvre)
- **31 juillet** : Présentation technique du SAGE par Hermine BISEAU au Comité Professionnel agricole Haute-Rance
- **16 septembre** : Présentation par Soazig GUICHAOUA au réseau des animateurs de SAGE du Grand Ouest à Nantes sur la mise en place du Système d'Informations Géographiques (SIG)
- **19 septembre** : Bureau de CLE

#### ...et à venir

- **7 novembre** : Bureau de CLE
- **1er décembre** : Bureau de CLE
- **19 décembre** : CLE plénière
- **28 et 29 janvier 2004** à Rennes : Carrefour des Gestions locales de l'eau : intervention de M. REGNAULT

# Où en est le SAGE ?



## Rappel de la PHASE 1 : Les étapes de l'élaboration

- 1- Prédiagnostic : synthèse des études déjà réalisées sur le périmètre du SAGE
- 2- Diagnostics et état des lieux en 2002
- 3- Tendances, scénarios, objectifs et préconisations
- 4- Réalisation de l'atlas du SAGE, des documents annexés et d'un CDROM

Les différentes étapes d'élaboration du SAGE ont été réalisées.

## PHASE 2 : La phase de consultation du SAGE

Depuis l'adoption du SAGE en CLE plénière (décembre 2002), il est en phase de consultation auprès des collectivités, du Comité de bassin puis du public. Il est ensuite adressé au Préfet pour approbation. Cette phase est longue puisqu'elle dure une année.

**Le SAGE, composé de 5 documents,** est actuellement consultable par le public auprès des mairies, des Préfectures des départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor, des Sous-Préfecture de Dinan et St Malo et de la DIREN Bretagne.

Cette année est mise à profit par la cellule d'animation pour préparer avec le Bureau, les outils de mise en oeuvre du SAGE et les propositions prenant en compte les avis émis lors de cette consultation. Ces éléments seront à valider par la CLE plénière prévue en décembre prochain.

## PHASE 3 : La mise en oeuvre du SAGE

Cette phase débute après l'approbation du SAGE par le Préfet. Cette approbation interviendra autour du mois de janvier 2004.

Lors de la phase de mise en oeuvre, la CLE poursuit sa mission autour des axes suivants :

- communication et sensibilisation des acteurs et partenaires autour des orientations du SAGE
- suivi de l'état de la ressource (qualité, quantité, usages...) en continuité de l'état des lieux
- suivi du respect des orientations et des actions préconisées par le SAGE

Cette mise en oeuvre nécessite des outils actuellement en préparation :

- Mise en place d'une structure porteuse
- Fiches méthodologiques pour faciliter la mise en oeuvre concrète des préconisations
- Tableau de bord et indicateurs pour le suivi du SAGE

## **Le SAGE est opposable aux administrations :**

La Loi sur l'eau dit que les décisions prises dans le domaine de l'eau par les administrations doivent être compatibles au SAGE (elles doivent le prendre en compte pour les décisions prises hors du domaine de l'eau).

## **Les préconisations :**

Le niveau des préconisations du SAGE est le reflet des efforts à faire par tous les acteurs et de l'écart à réduire entre l'état de la ressource en 2002 (état des lieux en 2002) et les objectifs que la CLE s'est fixée pour 2015 dans la perspective de la Directive européenne.

Elles donnent sa portée juridique au SAGE. Elle permettent de définir les objectifs, les orientations et les priorités pour les atteindre mais le SAGE ne crée pas de règles nouvelles.

S.G.

**Les documents du SAGE sont également consultables sur notre site internet à l'adresse suivante :**

**<http://www.sagerancefremur.org>**



# La Directive-cadre européenne sur l'eau : le SAGE concerné ?

Adoptée en octobre 2000, la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) apporte un cadre global et une vision d'ensemble à la gestion de l'eau. En effet, les directives étaient jusqu'ici nombreuses et sectorielles (directive nitrates, directive sur les eaux résiduaires urbaines...). Par une plus grande lisibilité, cette Directive-cadre permet de fixer un objectif commun aux politiques de l'eau des Etats-membres de l'Union européenne.

Elle fixe un objectif clair : **atteindre le bon état écologique des eaux en 2015.**

La Directive donne des obligations de résultats, de méthode et de calendrier.

Loin de remettre en cause la politique de l'eau à la française, la directive renforce ses principes (gestion de l'eau par bassin, SDAGE, concertations dans les SAGE...).

**Les nouveautés apportées par la Directive :** des principes d'action garants d'un développement durable :

- la participation du public pour apporter plus de transparence dans les décisions
- la prise en compte des composantes socio-économiques comme la transparence des coûts ou la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau
- la mise en place d'objectifs environnementaux

## En quoi concerne-t-elle le SAGE ?

La méthode de travail participative demandée dans la Directive ressemble fortement à la démarche française de concertation engagée au travers des SDAGE (au niveau du bassin hydrographique) et des SAGE (au niveau du bassin versant) par le Comité de bassin.

Le SDAGE Loire-Bretagne doit donc être complété pour préciser « l'état des lieux » du bassin hydrographique.

## Un référentiel européen pour la qualité de l'eau :

Un système d'évaluation commun de la qualité de l'eau implique l'identification de « masses d'eau », c'est-à-dire d'espaces aquatiques homogènes. Pour chaque type de masse d'eau sera défini un indicateur de qualité en référence à l'objectif de « bon état ».

**Les CLE sont donc consultées dans le cadre de l'identification des masses d'eau** de façon à affiner au niveau local le travail entrepris par le comité de bassin Loire-Bretagne.

**Les objectifs du SAGE Rance Frémur sont inspirés de ceux de la Directive cadre européenne sur l'eau : Objectif de bon état des milieux en 2015 que nous avons traduit en objectifs chiffrés pour le SAGE. Le SAGE prend également en compte les principes de la Directive.**

S.G.



**Vous pouvez consulter cette plaquette sur notre site internet à l'adresse suivante :**

<http://www.sagerancefremur.org>



Depuis quelques mois, un débat national a été initié en préalable à la réforme de la politique de l'eau.

Plusieurs phases ont été lancées :

- phase d'auditions des représentants des principaux acteurs nationaux de l'eau
- réunions locales, à l'échelle des commissions géographiques des comités de bassin.
- **questionnaire ouvert à tous.**

Votre avis est sollicité. Profitez-en et donnez votre opinion : répondez au questionnaire sur le site internet suivant :

<http://www.environnement.gouv.fr/dossiers/eau/questionnaire.htm>

# Des outils pour la mise en œuvre du SAGE

La phase de consultation du SAGE dure un an. La cellule d'animation et le bureau des CLE mettent à profit ce temps pour préparer « les outils de mise en œuvre » du SAGE et accompagner l'application des préconisations par les acteurs désignés dans ces préconisations.

Elle travaille donc à la rédaction de « **fiches méthodologiques** » expliquant pour chacune des préconisations les modalités d'application (rappel de l'objectif du SAGE, acteurs concernés, financements possibles, services techniques compétents...).

- La mise en place d'une **structure porteuse** pour la mise en œuvre
- La possibilité de réunir un **collège des financeurs** de façon à rendre cohérents les financements sur les actions repérées comme prioritaires par le SAGE
- La mise en place d'un **tableau de bord** rassemblant des **indicateurs** de suivi du SAGE (suivi des actions du SAGE pour suivre et en évaluer la mise en œuvre, suivi continu de l'état de la ressource et des milieux) .

**Indicateur :** donnée quantitative qui permet de caractériser une situation évolutive (par exemple l'état des milieux), une action ou les conséquences d'une action, de façon à évaluer et à comparer leur état à différentes dates. Exemple : Mise en œuvre de la préconisation relative à l'inscription des zones humides au PLU).

Les indicateurs sont définis en référence à des objectifs préalablement fixés (ceux du SAGE). La confrontation des valeurs prises par un indicateur avec l'objectif correspondant permet de porter un jugement sur l'efficacité d'une action (notion d' « **écart à l'objectif** »).

# La consultation du SAGE en cours

## Contact :

M. René REGNAULT, Président de la CLE, Sénateur Honoraire, Maire de St Samson-sur-Rance  
Ou  
La Cellule d'animation

Centre Pavie  
22100 QUEVERT  
Tel : 02 96 85 02 49  
Fax : 02 96 85 02 45  
Mail : cle\_rance@wanadoo.fr

Le 17 décembre 2002, la CLE a adopté le projet de SAGE à l'unanimité moins une voix. Une nouvelle phase a alors commencé : la phase de consultation. Cette phase se déroule de la manière suivante :

1. consultation des collectivités (communes, communautés de communes, syndicats d'eau ...) du 20 janvier au 20 mars.

Cette consultation a recueilli un excellent écho avec un taux de réponse supérieur à 70 %.

Les propositions présentées par la CLE font l'objet d'une forte adhésion des communes avec plus de 80 % de réponses favorables.

2. Consultation des instances de bassin : Avis favorable de la COMINA et du Comité de bassin

3. Consultation du public. Elle se déroule du 15 septembre au 17 novembre. H.B.

*Vous souhaitez voir aborder des questions dans cette lettre : faites nous part de vos suggestions !*

## Présentation du site internet du SAGE :

<http://www.sagerancefremur.org>



Les rubriques du site :

- **Actualité**
- **Le SAGE** : (documents composant le SAGE)
- **Cartes et SIG**
- **Dossiers** (Lois, études,...)
- **Partenaires**

Menus utiles :

- **Glossaire** (lexique des mots employés dans le SAGE)
- **Liens** : Tous les liens vers les sites internet pouvant vous intéresser
- **Contact** : pour nous contacter
- **Plan du site** : pour se repérer

Zoom sur ... : sélection d'articles d'actualité

Accès rapide vers le SAGE actuellement en consultation publique

Faites nous part de vos remarques et suggestions !!!

## Les petits conseils du SAGE... Les petits conseils du SAGE... Les petits

Protéger et économiser l'eau, c'est l'affaire de tous !!!

Chacun peut contribuer à l'objectif du SAGE : « le bon état des milieux en 2015 » par de simples gestes quotidiens même si le SAGE n'est pas directement applicable par les particuliers. Voici des exemples de mesures pratiques issues du SAGE.

### Economiser l'eau : « les petites gouttes font les grands étangs !!! » (voir préconisation 88)

- **Utiliser l'eau de manière efficace :**
  - Ne pas laisser couler l'eau en permanence pendant toilette ou vaisselle
  - Penser à toujours bien fermer les robinets
  - Préférer les douches plutôt que les bains (un bain consomme 200 litres d'eau alors qu'une douche en utilise 4 à 5 fois moins)
  - Ne pas laisser le lave-linge ou lave-vaisselle tourner à moitié vides
- **Economies d'eau au jardin :**
  - Un binage vaut deux arrosages
  - Ne pas arroser en plein soleil mais plutôt le soir
  - Recueillir l'eau de pluie en bas des gouttières (installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie pour laver et arroser les plantes)
- **Lutter contre les fuites :**
  - Entretien de la robinetterie, changer les joints, acheter du matériel robuste
  - Vérifier les soupapes de sécurité des chauffe-eau et chasse d'eau
  - Ne pas attendre pour faire réparer une fuite d'eau
- **Choisir des matériels économes :**
  - Utiliser des réducteurs de pression ou des mitigeurs
  - Mettre en place des chasses d'eau à double commande (3 et 6 litres au lieu de 9),
  - Acheter des appareils ménagers (lave-linge, lave-vaisselle) économes en eau
- **Mesurer pour progresser :**
  - Noter les consommations à chaque facture et regarder les évolutions des volumes consommés

H.B.